

tenue sous la présidence de Monsieur Taormina, assisté(e)
de Madame Gazeau et Madame Guilbert, Conseillères
En présence de Madame Belgueche, Rapporteure publique
Madame Antoine, Greffière

08 heures 50

01) DOSSIER N° 2201748 RAPPORTEURE: Madame Dorothee Gazeau

Titre de l'affaire Condamner solidairement la société OTEIS et la société EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE à verser à SMGA la somme de 659 554,86 euros TTC, sauf à parfaire, majorée des intérêts au taux légal, avec capitalisation, au titre de l'indemnisation de l'ensemble des préjudices subi

Nom des parties

Demandeur SYNDICAT MIXTE DES STATIONS DE GREOLIERES ET DE L'AUDIBERGUE (SMGA)
Défendeur OTEIS
CTH INGENIERIE
AIM
EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE

Représentants des parties

SELARL CORNET VINCENT SEGUREL (C.V.S.)
LLC & ASSOCIES
Maître VANZO Frédéric
PROVANSAL - D'JOURNO - GUILLET AVOCATS

Arrêté le 18/11/2024

La présidente du tribunal



Marianne POUGET